

Evolis 23

Réunion du Comité du 21 Décembre 2022

Le Comité Syndical d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT VAURY le 21 Décembre 2022 à 15h30, sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

1^{ère} convocation : 06 Décembre 2022

Comité Syndical du 13 Décembre 2022 : absence de quorum

2^{ème} convocation : 15 Décembre 2022

Présents : BERSET Pierre ; BEUZE Daniel ; BLED Nicole ; BOQUET Jacques-André ; CARENTON Daniel ; CHAPUT Jean-Paul ; CHASSAGNE Bertrand ; CHASSAGNE David ; CHAVANT Philippe ; COURATIER Josiane ; DARDAILLON Bruno ; DE GRAEVE Gérard ; DEBROSSE Guy ; DUMAS Daniel ; DUPEUX Viviane ; DUQUEROIX sylvain ; GASNET Gérard ; GASPARD Isabelle ; GENEVOIS Jean-François ; GERBER Jean-Marc ; GUILLOT Frédéric ; MILLOT Catherine ; MONDON Thierry ; MOUTAUD Dominique ; PETITJEAN Daniel ; PINLOCHE Isabelle ; PLANCOULAINE Patrick ; POTHEAU Christian ; RIOT Philippe ; ROGET Valérie ; ROUGEOT Patrick ; ROUSSEAU Christian ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIRMONT Fabien.

Excusés : JANNOT Florence ; NIQUET Jean-Marc ; SIMON Sophie ; VAN DRIEL Arie.

Suppléants : AUGER Pierre ; BRUNATI Gilles ; CAUDRON Patrick ; DAUDON Moïse ; DELANNOY Pascal ; JEANROT Frédéric ; PASCAUD Pierre ; RANJON Nathalie.

Secrétaire de séance : Monsieur AUGER Pierre

SIMON Sophie (ST GOUSSAUD) donne pouvoir à MONDON Thierry
VELGHE Jacques (AGGLO) donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
BARBAIRE J-Luc (ST VAURY) donne pouvoir à PLANCOULAINE Patrick
PICQUENOT Quentin (Le GRAND BOURG) donne pouvoir à DUQUEROIX Sylvain
GLENISSON M-Claude (CCPD) donne pouvoir à AUDONNET J-Louis

DELIBERATION n°2022-02-049

Collège : affaires générales

	Physique	Voix
Membres	128	190
Présents	45	67
Pouvoirs	5	9
Votants	50	76

Code nomenclature : 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Autorisation de mandatement investissement Exercice 2023

Monsieur le Président rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Président, dans l'attente du vote du budget, à « engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent ».

L'autorisation devant préciser le montant et l'affectation des crédits, il propose de bénéficier de cette autorisation pour les éléments suivants :

2022				2023
<i>Budget</i>	<i>Imputation</i>	<i>objet</i>	<i>Montant</i>	<i>Montant</i>
Gestion des déchets	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 781 139	445 000
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	8 200	2 000
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	85 000	21 000
	Op° 14	Déchèterie de Guéret	29 909	7 000
	Op° 15	Déchèterie de Genouillac	20 175	5 000
	Op. 16	Déchèterie de Sardent	3 359	800
	Op° 18	CET de Noth	518 073	100 000
	Op 23	Déchèterie de Bénévent	22 278	5 000
	Op 35	Déchèterie de La Souterraine	11 803	2 500
	Op 36	Déchèterie de Dun le Palestel	93 624	20 000
	Op 37	Déchèterie de Saint Vaury	1 124	250
	Op 38	Déchèterie de NOTH	6 693	1 500
Budget voirie	Op. 17	Travaux en commune	1 040 901	250 000
	Op. 17 - 040	Travaux en commune (travaux en régie)	1 320 910	300 000
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000	1 200
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	924 248	225 000
BA Travaux	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	146 680	35 000
SPANC	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 136	1 000
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	35 066	8 000
Eau potable	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	27 903	6 500
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	7 500	1 800
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 358	1 500
BA Assainissement collectif	Chapitre 23	Immobilisations en cours	43 687	10 000
	Op. 45	Réseau et station Azat Chatenet	405 900	20 000
Budget principal	Op. 34	Extension des bureaux	1 188 132	260 000
	Chapitre 21	Immobilisations corporelles	23 267	5 000
	Chapitre 23	Immobilisations en cours	25 000	5 000
	Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	70 000	10 000

BD CR

Après délibération, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur Le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement indiquées ci-dessus.

PUBLICATION : 2³ DEC. 2022

A NOTH,
Le Président
Patrick Rougeot

